

Projet de loi sur l'organisation de l'Armée luxembourgeoise



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la Défense



23/07/2021

AGENDA

- Contexte et raisons
- Rôle et défis de l'Armée
- Objectifs
 - Favoriser le recrutement par l'introduction de nouvelles carrières et de nouvelles modalités
 - Moderniser les carrières militaires et civiles existantes
 - Renforcer la sécurité juridique
 - Adapter la durée d'engagement des soldats volontaires
 - Mettre à jour l'organisation de l'Armée
- Récapitulatif



Contexte et raisons

- Loi sur l'organisation militaire
 - Date de 1952
 - Modifiée une soixantaine de fois
- Insécurité juridique
 - Arrêt 121/16 de la Cour constitutionnelle
- Situation géopolitique et sécuritaire
 - Développements importants depuis la dernière réforme de la loi militaire en 2007
- Lignes directrices 2025+



→ Refonte complète – Loi sur l'organisation de l'armée

Rôle et défis de l'Armée

- Rôle: Protection des intérêts vitaux et l'intégrité territoriale
 - Protection des fondements du cadre de vie du pays et de sa population
 - Sauvegarde et renforcement de nos valeurs et de notre mode de vie
- Attentes et défis:
 - Sur le plan national, recours croissant à l'Armée (catastrophes; COVID)
 - Exigences au niveau international = multiplication/croissance des missions et tâches
 - Large éventail de missions comparé à son effectif, ceci dans différents domaines
 - Ressources humaines limitées et besoin croissant de personnel qualifié et hautement spécialisé

Objectifs

- Favoriser le recrutement par l'introduction de nouvelles carrières et de nouvelles modalités
- Moderniser les carrières militaires et civiles existantes
- Renforcer la sécurité juridique
- Adapter la durée d'engagement des soldats volontaires
- Mettre à jour l'organisation de l'Armée



Favoriser le recrutement par l'introduction de nouvelles carrières et de nouvelles modalités

- Constat:
 - Activités en forte croissance, mais effectif relativement stable
- Défis :
 - L'éventail actuel des carrières militaires ne couvre pas les différents niveaux d'études traditionnels : trou béant entre 11^e et bac+5
 - Problème de rétention
 - Féminisation: le recrutement ne « mord » presque pas sur une moitié de la population

Favoriser le recrutement par l'introduction de nouvelles carrières et de nouvelles modalités

- Réponses:
 - Création de nouvelles carrières militaires dans les groupes de traitement B1 (bac) et A2 (bachelor)
 - Nouveautés au niveau du groupe de traitement A1 (master) :
 - Modernisation des statuts des carrières militaires
 - Nouveautés au niveau des carrières civiles

Favoriser le recrutement par l'introduction de nouvelles carrières et de nouvelles modalités

- Création de nouvelles carrières militaires
 - groupe de traitement A2 : bachelor
 - groupe de traitement B1: 1^{ère}
- fermeture de l'écart entre les différentes carrières
- autre effet escompté: féminisation



Favoriser le recrutement par l'introduction de nouvelles carrières et de nouvelles modalités

- Nouveautés au niveau du groupe de traitement A1
 - introduction du recrutement semi-direct (détenteur d'un bachelor qui poursuit un master);
 - au niveau du recrutement indirect (détenteur bac), à côté de la formation académique militaire traditionnelle, possibilité de la remplacer par une formation civile spécialisée selon les besoins de l'armée.
- meilleur ciblage au niveau du recrutement
- meilleur ciblage de la formation

Moderniser les carrières militaires et civiles existantes

- Modernisation des statuts des carrières militaires
 - rapprochement du statut général tout en conservant les spécificités militaires
 - suppression de la limite d'âge pour l'accès aux carrières militaires et au service volontaire
- Nouveautés au niveau des carrières civiles
 - postes de chefs d'atelier et de magasiniers
 - prime d'astreinte pour le personnel civil soumis à une obligation de permanence ou de présence

Recrutement et modernisation des carrières

- Résumé des principaux résultats escomptés:
 - public cible élargi, y compris auprès des femmes
 - plus grande spécialisation professionnelle

→ « cercle vertueux »:

- une plus d'attractivité des carrières au sein de l'armée attirera plus de candidats et de spécialistes
- une plus grande professionnalisation et expertise renforcera l'image et l'attractivité de l'armée



Renforcer la sécurité juridique

- Selon notre Constitution, l'Armée fait partie des "matières réservées à la loi"
 - Par conséquent, les éléments essentiels doivent être réglés dans la loi et non dans un règlement grand-ducal pris en exécution de la loi
 - La Cour constitutionnelle, dans un arrêt de 2016, a considéré que l'essentiel du cadrage normatif ne figurait pas dans la loi elle-même, comme requis par la Constitution, mais dans un règlement grand-ducal
- Le présent projet de loi vise à intégrer tous les éléments dans le texte de la loi.

Adapter la durée d'engagement des soldats volontaires

- Contexte:
 - Participation continue à des OMP depuis le début des années 1990
 - Participation aux forces de réaction rapide de l'OTAN (NRF) et de l'UE (EUBG) depuis les années 2000
 - Depuis le sommet de l'OTAN au Pays de Galles en 2014: Instauration VJTF (période d'engagement de 3 ans) et retour à l'entraînement au conflit de haute intensité (défense collective)
 - Participation à la "Présence avancée renforcée" (eFP) en Europe de l'Est décidée en 2016
 - Recours croissant à l'Armée dans le cadre de crises ou catastrophes nationales
- Importance du soldat volontaire



Adapter la durée d'engagement des soldats volontaires

- Régime actuel (mis en place en 2007):
 - SdtVol UDO (« unité de disponibilité opérationnelle ») et non-UDO
 - Durée d'engagement : 3 ans
 - Durée de rengagement : maximum 3 ans
 - Durée de reconversion: 12 mois + 6 mois par année de rengagement (2,5 ans max.)
 - Difficultés:
 - Instruction devenue plus longue et exigeante
 - Planification opérationnelle incertaine
 - Engagements prolongés lors de situations de crise sur le territoire national
 - Rendement durée instruction/disponibilité insatisfaisant
- Porter la durée d'engagement à 4 ans



Adapter la durée d'engagement des soldats volontaires

- Nouveau régime proposé:
 - Durée d'engagement : 4 ans
 - Durée de rengagement : maximum 5 ans
 - Durée de reconversion: 18 mois + 6 mois par année de rengagement (4 ans max.)



Mettre à jour l'organisation de l'Armée



- Restructuration
 - État-major
 - Forces



Armée LUX

État-major de l'Armée (EMA)

Division
Ressources & Emploi

Division
Administration & Acquisitions

Division
Stratégie

Forces

**Commandement des
Forces**

Unités

Services

Musique militaire

Récapitulatif

- Avant-projet de loi adopté ce matin par le Conseil de Gouvernement
- Le texte est le fruit d'un effort de longue haleine et d'un dialogue social
- Coût total additionnel annuel maximal : 2,3 millions d'euros
- Attentes:
 - Une armée prête à relever les défis nationaux et internationaux
 - Une meilleure valorisation du service volontaire
 - Imposer l'armée comme employeur attractif et moderne

Dossier pour téléchargement
sur
defense.gouvernement.lu